



Didier POTRAIS
Thierry MARTEAU
Sylvie LESTIC
Nathalie PAILLARD
*Experts Comptables
Commissaires aux Comptes*

LAVAL - Parc d'Activités des Morandières - Rue Copernic - B.P. 2012
53020 LAVAL CEDEX 9 - Tél. 02 43 59 25 25 - Fax 02 43 59 25 20
E-mail : sodefi@sadeco-laval.fr

ENSEMBLE SCOLAIRE DON BOSCO

Siège social :
16 bd Anatole France - BP 55
53102 MAYENNE Cédex

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019

SOMMAIRE

	Pages
Rapport sur les comptes annuels	4
Rapport spécial	30



Didier POTRAIS
Thierry MARTEAU
Sylvie LESTIC
Nathalie PAILLARD
*Experts Comptables
Commissaires aux Comptes*

LAVAL - Parc d'Activités des Morandières - Rue Copernic - B.P. 2012
53020 LAVAL CEDEX 9 - Tél. 02 43 59 25 25 - Fax 02 43 59 25 20
E-mail : sodefi@sadeco-laval.fr

ENSEMBLE SCOLAIRE DON BOSCO

Siège social :
16 bd Anatole France - BP 55
53102 MAYENNE Cédex

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019

ENSEMBLE SCOLAIRE DON BOSCO

Siège social : 16 Boulevard Anatole France – BP 55 – 53102 MAYENNE Cédex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 juillet 2019

A l'assemblée générale de l'association Ensemble Scolaire Don Bosco,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ensemble Scolaire Don Bosco relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association Ensemble Scolaire Don Bosco à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} août 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 1.2.2 de l'annexe expose les principes, règles et méthodes comptables, conformément aux dispositions particulières concernant les associations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LAVAL, le 08 Novembre 2019.

SODEFI AUDIT

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Angers

Représentée par Didier POTRAIS

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "D. POTRAIS", written over a horizontal line.

Groupe Scolaire Don Bosco

Actif		Exercice au 31/07/2019			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/07/2018
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	10 728 9 170	10 728 9 170	 600
	TOTAL	19 898	19 898		600
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. techniques, mat.out.industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	184 529 13 414 123 3 712 679 125 424 95 516 359 010	51 670 10 909 914 3 217 537 117 446 94 991	132 858 2 532 955 502 490 11 004 730 120 700
	TOTAL	17 891 283	14 391 560	3 499 722	3 300 740
	Immobilisations financières ^m	Participations Créances rattachées à des participations Titres immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	856 20 740 2 024	 20 740 2 024	856 20 740 2 024
	TOTAL	23 621		23 621	23 621
	Total I	17 934 803	14 411 459	3 523 343	3 324 962
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises			
	TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes				1 030
	Créances ⁿ	Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	147 014 407 642	17 428 407 642	78 932 482 683
	TOTAL	554 656	17 428	537 228	561 615
	Divers	Autres titres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (4)	1 200 000 1 883 371 58 633	 1 883 371 58 633	700 000 2 026 817 59 133
	Total II	3 696 661	17 428	3 679 233	3 348 597
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	III			
	Primes de remboursement des emprunts	IV			
	Ecart de conversion Actif	V			
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		21 631 464	14 428 887	7 202 577	6 673 559
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres				

Groupe Scolaire Don Bosco

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	8 352 299	8 039 988
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	165 203	165 203
	Report à nouveau	-5 223 312	-5 483 213
	Résultat de l'exercice	382 465	259 900
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports et subv. inv. biens renouvelables	1 980 283	2 174 351
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	70 737	80 694
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
Total I		5 727 677	5 236 925
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	197 953	174 598
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	14 309	29 748
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II		212 263	204 347
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	620 243	551 246
	Emprunts et dettes financières divers (3)	44 617	42 410
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	21 019	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 718	96 248
	Dettes fiscales et sociales	265 998	285 681
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	31 161	81 468
	Autres dettes	73 238	59 242
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance (1)	125 639	115 988
Total III		1 262 636	1 232 287
Écart de conversion passif IV			
TOTAL DU PASSIF(I+II+III+IV)		7 202 577	6 673 559
Renvois	(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an		
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

Groupe Scolaire Don Bosco

Période de l'exercice 01/08/2018 31/07/2019
Période de l'exercice précédent 01/08/2017 31/07/2018

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : Biens		
	Dotations et produits de tarification	1 744 500	1 758 444
	Autres services	2 378 177	2 319 541
	Sous-total	4 122 678	4 077 986
	Production stockée		
	Production immobilisée	10 034	
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Subventions d'exploitation	182 832	177 642
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	81 212	66 747
Charges d'exploitation	Cotisations		
	Contributions volontaires		
	Autres produits (1)	44 339	68 219
	Total des produits d'exploitation I	4 441 097	4 390 597
	Marchandises Achats	64 529	43 899
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (2)	1 542 228	1 616 921
	Impôts, taxes et versements assimilés	172 219	153 902
Opér. commun	Salaires et traitements	1 436 691	1 461 181
	Charges sociale	490 577	532 340
		344 580	326 227
	Dotations		
	* sur immobilisations amortissements		
	d'exploitation		
	* sur actif circulant : provisions	3 254	3 641
	* pour risques et charges : provisions	23 355	567
	Subventions accordées par l'association	1 762	496
	Autres charges	4 603	3 674
Total des charges d'exploitation II		4 083 803	4 142 853
Résultat d'exploitation (I-II)		357 294	247 743
Produits financiers	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé	18	28
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
Charges financières	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	18 542	17 271
	Total des produits financiers V	18 561	17 299
	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilés	7 597	10 194
	Différences négatives de change		
Renvois	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières VI	7 597	10 194
	Résultat financier (V-VI)	10 963	7 105
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	368 258	254 848
	(1) Dont : Dons		
	Legs et donations		
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
	(2) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier		
	immobilier		

Groupe Scolaire Don Bosco

Période de l'exercice : 01/08/2018 31/07/2019
Période de l'exercice précédent 01/08/2017 31/07/2018

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	24	4 012
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	24	4 012
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	462	305
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	171	30
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		837
	Total des charges exceptionnelles VIII	633	1 174
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		-609	2 837
Participation des salariés aux résultats IX			
Impôts sur les sociétés X		622	868
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI		25 561	28 643
Engagements à réaliser sur ressources affectées XII		10 121	25 561
Total des produits (I+III+V+VII+X) XIII		4 485 244	4 440 551
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		4 102 778	4 180 651
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		382 465	259 900
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature		(1)	
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services		(1)	
Personnel bénévole			

(1) Les contributions volontaires ont fait l'objet d'une comptabilisation dans le compte de résultat : voir en annexe les informations détaillées.



Ensemble scolaire Don Bosco

***Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le
31 juillet 2019
Montants exprimés en Euros***

Association Groupe Scolaire DON BOSCO
18 boulevard Anatole France
53100 Mayenne
Ce rapport contient 18 pages
Les annexes comprennent 3 pages



1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Tableau de l'évolution de la population scolaire de l'établissement :

	2018-2019	2017-2018
Pré-scolaire	216	185
Ecole	329	356
Total Primaire	545	541
Collège	652	686
Total collège	652	686
Lycée général	233	224
Lycée professionnel	312	283
Total Lycée	545	507
TOTAL GENERAL	1 742	1 734

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n° 2014-03, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement CRC n° 1999-01 du 16 février 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



1.2.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.



2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Voir tableau joint.

2.1.2 Tableau des amortissements

Voir tableau joint.

2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.



2.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-bail
Mobiliers, matériels, installations liées aux activités	67 210 €	
Aménagement, agencements et installations des constructions sur sol d'autrui	172 886 €	
Mobilier, matériel financés par la taxe d'apprentissage	8 540 €	
Matériel de restauration	34 176 €	
Immobilisations en cours	260 380 €	
TOTAL	543 192 €	

Les immobilisations en cours au 31 juillet 2019 concernent la construction du nouvel internat et les équipements pour le BAC PRO esthétique.

2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Type d'im m obilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	15 à 40 ans
Installations générales et techniques	Linéaire	15 ans
Agencements des constructions	Linéaire	10 à 18 ans
Matériel scolaire	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

2.1.5 Immobilisations financières

2.1.5.1 Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Participations	857 €
Parts sociales CE	20 740 €
Autres immobilisations financières	2 024 €
	23 621 €



2.1.6 Evaluation des stocks

Les stocks sont constatés en charges constatées d'avance.

2.1.7 Créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances usagers et comptes rattachés	147 014 €	147 014 €	
Autres	407 642 €	193 864 €	213 778 €
Charges constatées d'avance	58 633 €	58 633 €	
TOTAL	613 289 €	399 511 €	213 778 €
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours



2.1.8 Produits à recevoir

<u>Famille :</u>	Factures à établir		34 959 €
<u>Région :</u>	Subvention d'investissements		73 692 €
<u>Etat :</u>	Subvention de fonctionnement		2 044 €
<u>Département :</u>	Subvention de fonctionnement		9 642 €
<u>Commune</u>	Subvention repas	6 549 €	
	Subvention de fonctionnement	17 877 €	
	TAP	19 157 €	43 583 €
<u>Autres</u>			2 530 €
<u>Trésorerie</u>	Intérêts à recevoir sur placement financiers		48 292 €
			<u>214 742 €</u>

2.1.9 Charges constatées d'avance

Elles concernent exclusivement des charges d'exploitation.



2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Fonds associatifs sans droit de reprise

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	8 039 989	312 311	0	8 352 300
Valeur du patrimoine intégré	953 841	0		953 841
Fonds statutaires	0			0
Apports sans droit de reprise	3 813 103			3 813 103
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	0			0
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme ⁽¹⁾	3 273 045	312 311		3 585 356
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise	165 204	0	0	165 204
Réserves	0			0
Réserves indisponibles	0			0
Réserves statutaires ou contractuelles	0			0
Réserves réglementées	0			0
Autres réserves ⁽²⁾	165 204			165 204

⁽¹⁾ Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association.

⁽²⁾ Dont réserve pour projet associatif



2.2.1.2 Autres fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise				0
Apports				0
Subventions d'investissements sur biens renouvelables par l'organisme	2 174 351	109 047	303 115	1 980 283
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	0			0
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	0			0
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise	0			0
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'organisme	80 694	11 963	21 919	70 738
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				0

2.2.2 Provisions pour risques et charges

2.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Voir tableau joint.

2.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
I. D. R.	197 954 €		197 954 €
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite, s'élève à 197 954 € pour les salariés de droit privé.

Ce montant est comptabilisé en provisions pour risques et charges pour la totalité.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- départ à la retraite à 62 ans si le nombre de trimestres est atteint. Le nombre de trimestre est calculé selon le postulat suivant : date d'entrée dans la vie active : 20 ans pour les non-cadres, 23 ans pour les cadres.
- Taux d'actualisation : 0.53 %
- Taux d'évolution des rémunérations : 1.5 %

2.2.4 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

2.2.4.1 Subventions de fonctionnement affectées

Situations	Montant des fonds affectés au projet	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19)
Ressources	(2)	A	B	C	D=A-B+C
Crédits pédagogiques					
2005-2006	4 188 €	4 188 €			4 188 €
2018/2019	11 918 €	11 918 €	11 918 €		
Credit éducatif 18	6 165 €	6 165 €	6 165 €		
Subventions					
Leonardo	10 122 €	- €		10 122 €	10 122 €
Livres LG/LP 18	7 478 €	7 478 €	7 478 €		
TOTAL	39 871 €	29 749 €	25 561 €	10 122 €	14 310 €

(1) A regrouper les cas échéant

(2) Il peut paraître intéressant d'indiquer le montant total des subventions affectées à chacun des projets avec mention de l'année d'attribution. Le montant total correspond aux fonds affectés lors des exercices antérieurs et lors de l'exercice en cours.



2.2.5 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	620 244 €	163 289 €	441 955 €	15 000 €
Emprunts et dettes financières divers (2)	44 617 €	44 617 €		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 718 €	80 718 €		
Dettes fiscales et sociales	265 998 €	265 998 €		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	31 161 €	31 161 €		
Autres dettes	73 238 €	73 238 €		
Produits constatés d'avance	125 639 €	125 639 €		
TOTAL	1 241 615 €	784 660 €	441 955 €	15 000 €
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	240 000 €			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	171 003 €			

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

2.2.6 Charges à payer

	Nature	Montant fin d'exercice
Factures non parvenues	Exploitation	31 584 €
Dettes sociales	Exploitation	135 846 €
Dettes fiscales	Exploitation	56 890 €
Autres dettes	Exploitation	7 100 €



2.2.7 Produits constatés d'avance

Taxe apprentissage à affecter	20 392 €
Fonds social à affecter	3 706 €
Subventions diverses	15 781 €
Crédits pédagogiques	1 350 €
Forfaits externats	79 795 €
IJSS	0 €
Subventions A.P.E.L.	1 913 €
Subvention CAF	2 702 €
	<u>125 639 €</u>



3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation	
Ressources propres (cotisations, prestations de services...)	2 378 177
Subventions	182 832
Forfaits externat	1 697 583
Recettes taxe apprentissage	46 917
Autres (reprises provision, transferts de charges, autres produits)	125 551
Production immobilisée	10034
Total	4 441 094

3.2 Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Directeurs et directeurs adjoints	4	
Responsable centre de formation	1	
Formateurs	3	
Autres personnels à contrat à durée indéterminée	45	
Total	53	



4 Autres informations

4.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

Pour l'application du d du 1° du 7 de l'article 261 du CGI, la transparence financière des organismes qui décident de verser une rémunération à leurs dirigeants requiert, entre autres, afin d'être toujours considérée comme ayant une gestion désintéressée, d'indiquer « dans une annexe aux comptes annuels le montant des rémunérations versées à chacun des dirigeants concernés » (Art 242C, annexe II du code général des impôts).

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative « à l'engagement éducatif », le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles, que sont le président, le trésorier et le secrétaire, est nul pour l'exercice clos le 31 juillet 2018.

4.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires versés aux commissaires aux comptes

	CAC 1
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	6 687 €
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
Honoraires totaux	6 687 €

4.3 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition...)

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	Montant
Accompagnement des élèves lors des sorties et préparation des célébrations	Valorisation des temps passés sur la base du SMIC horaire chargé	56 223 €
TOTAL		56 223 €



4.4 Engagements hors bilan

4.4.1 Emprunts auprès des organismes bancaires

Au 31 juillet 2019, l'engagement s'élève à la somme de :	620 244 €
se décomposant comme suit :	
- capital restant dû	620 244 €
- intérêts restant dus	

4.4.2 Dettes garanties par des sûretés réelles

Type	Bien donné en garantie	Montant de la dette
Gage	Instruments financiers Placement valeurs mobilières	145 069 €



5 Informations relatives à la fiscalité

5.1 Crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS)

Le CITS s'applique à partir du 1^{er} janvier 2017 notamment aux associations qui ne se livrent pas à des activités lucratives, aux fondations reconnues d'utilité publique, aux centres de lutte contre le cancer, redevables de la taxe sur les salaires, suivant l'article 231A du CGI,

Le CITS s'élève à 4% des rémunérations inférieures à 2,5 fois le smic déduction faite de l'abattement déjà prévu à l'article 1679 A du CGI dont bénéficie l'entité.

Il s'agit des rémunérations calculées pour un an, qui sont « *versées à leurs salariés au cours de l'année civile* », « *sur la base de la durée légale du travail augmentée, le cas échéant, du nombre d'heures complémentaires ou supplémentaires, sans prise en compte des majorations auxquelles elles donnent lieu* ».

Le CITS, comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 36 683 € en réduction de charges d'impôts et taxes et versements assimilés.

Groupe Scolaire Don Bosco

Immobilisations		Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements poste à poste	Valeur brute fin exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	10 728				10 728
	Total I	10 728				10 728
	Autres immobilisations incorporelles	9 251		80		9 170
	Total II	9 251		80		9 170
Immobilisations corporelles	Terrains	184 529				184 529
	Constructions sur sol propre	1 407 965				1 407 965
	sur sol d'autrui	6 921 806				6 921 806
	install.agenc.amén.	4 997 812	194 956	12 903		5 179 866
	Install. techn., matériel, outillages	3 742 578	109 927	139 825		3 712 679
	Install. générales, ag. am. divers					
	Matériel de transport	27 625				27 625
	Mat. bur. et informatique, mobilier	171 194		73 394		97 799
	Immob. corp. en cours immobiliers					
	mobilier	120 700	238 309			359 010
	Avances et acomptes immobiliers					
	mobilier					
	Total III	17 574 212	543 193	226 123		17 891 283
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées	856				856
	Autres titres immobilisés	20 740				20 740
	Prêts et autres immob. financières	2 024				2 024
	Total IV	23 621				23 621
Total général (I+II+III+IV)		17 617 813	543 193	226 204		17 934 803

Groupe Scolaire Don Bosco

Immobilisations		Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions	Virements poste à poste	Amortissements fin exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	10 728				10 728
	Total I	10 728				10 728
	Autres immobilisations incorporelles	8 650	600	80		9 170
	Total II	8 650	600	80		9 170
Immobilisations corporelles	Constructions sur sol propre	1 354 249	6 051			1 360 301
	sur sol d'autrui	5 466 609	101 558			5 568 167
	installe. agenc. amén.	3 929 925	116 093	12 903		4 033 115
	Install. techn., matériel, outillages	3 240 088	117 214	139 765		3 217 537
	Install. générales, ag. am. divers					
	Matériel de transport	17 064	2 679			19 743
	Mat. bur. et informatique, mobilier	170 750	175	73 222		97 703
	Immobilisations grevées de droits	94 785	206			94 991
	Total	14 273 472	343 979	225 891		14 391 560
Total général (I+II)		14 292 851	344 580	225 972		14 411 459

Groupe Scolaire Don Bosco

Nature des réserves et provisions		Montant début exercice	Augmentations : dotations	Diminutions : reprises	Montant fin exercice
Réserves	Réserves statutaires				
	Réserves pour investissements				
	Réserves de trésorerie				
	Réserves d'intervention				
	Autres réserves	165 203			165 203
	Total réserves	165 203			165 203
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques d'emploi				
	Autres provisions pour risques				
	Provisions pour indemnité de départ à la retraite	174 598	23 355		197 953
	Provisions pour grosses réparations				
	- biens en propriété				
	- biens en commodat				
	- biens en location				
	Total	174 598	23 355		197 953
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles				
	- corporelles				
	- financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes familles ou élèves	23 208	3 254	9 035	17 428
	Autres provisions pour dépréciation				
Total général des provisions et dépréciations		23 208	3 254	9 035	17 428
Dont dotations et reprises : - d'exploitation			26 610	9 035	
- financières					
- exceptionnelles					



LAVAL - Parc d'Activités des Morandières - Rue Copernic - B.P. 2012
53020 LAVAL CEDEX 9 - Tél. 02 43 59 25 25 - Fax 02 43 59 25 20
E-mail : sodefi@sadeco-laval.fr

Didier POTRAIS
Thierry MARTEAU
Sylvie LESTIC
Nathalie PAILLARD
*Experts Comptables
Commissaires aux Comptes*

ENSEMBLE SCOLAIRE DON BOSCO

Siège social :
16 bd Anatole France - BP 55
53102 MAYENNE Cédex

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019

ENSEMBLE SCOLAIRE DON BOSCO

Siège social : 16 Boulevard Anatole France – BP 55 – 53102 MAYENNE Cedex

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2019

Aux membres de l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à LAVAL, le 08 Novembre 2019.

SODEFI AUDIT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
Représentée par Didier POTRAIS

